

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 mars 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES (WINNIPEG-NORD-CENTRE)—ERREUR DANS LA RÉPONSE À LA QUESTION NO 27

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever brièvement une question de privilège. La réponse à ma question écrite n° 27 publiée dans le hansard d'hier à la page 949 contient une erreur plutôt considérable. Le nombre des bénéficiaires du plein montant du supplément de revenu garanti nous est donné comme étant d'un peu plus que 110,000 alors que de fait il s'établit à plus de 484,000. Le ministère a admis qu'on s'était trompé et m'a donné l'assurance qu'on corrigerait l'erreur d'ici un jour ou deux. J'espère donc que quiconque s'intéresse à cette statistique attendra la réponse exacte.

AFFAIRES COURANTES

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

[Français]

M. Arthur Portelance (Gamelin): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 1^{er} rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

L'AGRICULTURE

LES POMMES DE TERRE DE L'Î.-P.-É.—L'UTILISATION POUR L'ALIMENTATION DES BESTIAUX

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, à cause de l'intérêt manifesté à la Chambre à ce sujet, je voudrais annoncer que l'Office de stabilisation des prix agricoles mettra en œuvre demain le programme récemment élaboré selon lequel les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard serviront à l'alimentation des bestiaux. Conformément au principe du paiement au préalable, comme je le signalais plus tôt à la Chambre, ceux qui ne veulent pas participer à ce programme peuvent reprendre possession des pommes de terre livrées à l'Office en remboursant l'avance. L'Office de stabilisation des prix agricoles surveillera de près les approvisionnements et les prix et l'ampleur du programme de provende sera subordonnée au degré de participation des producteurs et à sa répercussion sur les prix.

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le ministre de l'Agriculture (M. Olson) de sa déclaration et le féliciter d'avoir acquiescé aux

demandes de la Fédération agricole de l'Île-du-Prince-Édouard, de la commission de la pomme de terre et d'autres organismes intéressés. J'espère comme lui que le programme annoncé sera salubre aux cultivateurs de pommes de terre et aux éleveurs de l'Île-du-Prince-Édouard; j'espère aussi que les pommes de terre non transformées mais rachetées seront utilisées à l'avantage des cultivateurs.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien le programme adopté pour aider les producteurs de pommes de terre, le gouvernement aborde le problème d'une façon toute nouvelle. De fait, le programme prévoit à la fois des versements en argent comptant et l'entreposage, ce qui laisse le producteur libre de retirer son produit ou de l'y laisser. Quant à nous, nous jugerons de la valeur du programme d'après ses résultats, selon qu'il aura ou non été avantageux pour le producteur et répondu à ses besoins. De fait, dans le dernier alinéa, le ministre a dit vouloir surveiller le programme de près, pour voir ce qu'il donnera.

• (1410)

A l'appel l'ordre du jour: dépôt de bills

M. l'Orateur: Dépôt des bills.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Reporté.

M. l'Orateur: Il s'agit des dix bills d'initiative parlementaire inscrits hier au *Feuilleton*. Comme la présidence l'a alors déclaré, il faudrait prévoir l'étude de ces bills du point de vue de la procédure. Il a été convenu avec les députés en cause de ne pas prendre de décision maintenant et de remettre la question à plus tard.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'EXTENSION DES STIMULANTS ET DES RÉDUCTIONS D'IMPÔTS—LA DATE DE L'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Étant donné que la Chambre de commerce du Canada a déclaré avant la présentation du budget que l'économie avait besoin d'autres stimulants en 1972 et qu'il fallait effectuer immédiatement des diminutions d'impôt sur le revenu des particuliers et sur celui des entreprises afin d'accroître la demande et de réduire le chômage, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement convient de la nécessité de ces stimulants et s'il envisage des réductions d'impôt immédiates?